Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine

de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1985)

Heft: 12: Initiative "pour le droit à la vie"

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Imformelles

Nº 12 2e TRIMESTRE 1985

— INITIATIVE « pour le droit à la vie » —

BULLETIN D'INFORMATION DU BUREAU DE LA CONDITION FÉMININE (BCF) DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA – 19, RUE DES MOULINS – 2800 DELÉMONT

Une initiative... difficile

La discussion autour de l'initiative dite "Pour le droit à la vie" est délicate, et difficile. Dans le cadre de la commission du BCF, nous nous y sommes engagées pourtant. Nous avons examiné ce projet le plus objectivement possible, nous l'avons traité avec beaucoup de respect et de compréhension pour toutes les questions qu'il suscite. Nous avons décidé de présenter cette initiative et, les conclusions auxquelles nous sommes arrivées, nous avons voulu les dire : le sujet est trop important pour être abandonné au silence.

Nous n'avons pas abordé l'initiative, dans notre dossier, sous l'aspect moral, pourtant plusieurs d'entre nous travaillent activement dans leur église : car c'est une chose d'adhérer personnellement à une idée philosophique, à une religion, à une vision du monde, mais c'en est une autre de les imposer à son prochain par le moyen des lois.

Si nous n'avons pas développé la question morale du droit à la vie dans les pages qui suivent c'est surtout aussi parce qu'il nous paraît, qu'en ce sens, l'initiative est un leurre! Le titre de l'initiative ne correspond pas à son contenu. Au contraire, certaines de ses conséquences peuvent aller à l'encontre du

SOMMAIRE	
	pages
- Editorial	1
- Initiative "Pour le droit à	
la vie"	2- 7
- Documentation du BCF	8
- Centre de liaison	9-10
- BCF : Activités passées	11-15
et futures	16



droit à la vie.

Il nous a donc semblé plus opportun d'attirer votre attention sur ces conséquences-là.

Interdire, simplement, l'avortement, ce n'est pas assurer le droit à la vie ! Interdire certains moyens contraceptifs, encore moins.

En vous présentant ce dossier consacré à l'initiative dite "Pour le droit à la vie", notre but n'est pas de nous immiscer dans les consciences. Notre but est d'informer des conséquences que l'acceptation d'une telle initiative peut provoquer.

Nous souhaitons que vous examiniez ce dossier et que vous receviez nos conclusions dans le même esprit de compréhension dans lequel elles furent élaborées.

Marie-Josèphe Lachat